



Procès Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 2 septembre 2026

Présents : Corinne PARATTE ; Philippe TRUCHOT ; Marc SIMON ; Fabrice MAINIER ; Didier CUENOT ; Serge KURDYBAN ; Julien BOURNEZ ; Benoît THIERY ; Karine LAURENT ? Sidonie NOEL

Excusés : Alain CHAPOTTE

Président : Corinne PARATTE

Secrétaire : Benoit THIERY

La séance débute à 20h00

Ouverture de la séance à 20H00

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2026.

1. Achat du terrain de M. et Mme VALENTIN Rudy

La Maire présente le projet d'achat d'une partie du terrain situé au 3, rue de l'Abbé Saunier (ancienne fontaine), appartenant à M. et Mme VALENTIN Rudy. Ce terrain, d'une surface de 295 m², est proposé à la commune au tarif de 17 € le m², soit un total de 5 015 €. Il est issu d'une division parcellaire réalisée par un géomètre.

L'acquisition permettra à la commune d'aménager un espace public à proximité du projet Maison Lornot (stationnement, mise en valeur de la fontaine, espaces verts). Le terrain n'est pas constructible. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune en qualité d'acquéreur. La vente est prévue chez le notaire le 18 septembre 2026 à 13h.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2. Modification du règlement de location de la salle des fêtes

La Maire présente la révision du règlement de location de la salle des fêtes, rendue nécessaire par plusieurs incidents récents (dégâts, non-respect des conditions de location). Les principales modifications sont les suivantes :

- Chèque de caution porté à 1 500 €
- Suppression du chèque de location, remplacé par un titre à payer (facture) avec délai de 30 jours — le chèque de caution est conservé jusqu'au paiement effectif
- Jauge maximale fixée à 150 personnes pour les locations privées (mariages, anniversaires...) — les manifestations associatives et communales ne sont pas concernées par cette limite
- Nettoyage non effectué : facturation au réel au tarif de 60 € de l'heure ;
- Pièce d'identité obligatoire (date et lieu de naissance requis pour le recouvrement)
- Ajout de clauses sur les nuisances sonores, l'interdiction des feux d'artifice et la réglementation en matière de consommation d'alcool
- Contrat de location unifié incluant le vidéoprojecteur

Le règlement prend effet à compter de septembre 2026.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

3. Convention de mise à disposition de locaux — M. MOYSE (La Chenalotte)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison Lornot (prévu au 1er octobre 2026), la commune doit libérer les bâtiments communaux concernés et trouver un lieu de stockage pour le matériel communal (hors véhicules).

M. MOYSE, propriétaire d'une grange de 125 m² 2 rue de la Fontaine à La Chenalotte, met ce local à disposition des communes de Noël-Cerneux et La Chenalotte pour la durée des travaux, au tarif de 400 €/mois. La commune a souscrit une assurance spécifique pour ce local. Les frais communs (électricité, eau, assurance) seront partagés à parts égales entre les deux communes.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

4. Convention de mise à disposition de locaux — M. BALANCHE

Pour le stockage des véhicules communaux (voitures et tracteur), M. BALANCHE met à disposition un garage de 65 m² à l'entrée du village 10 route de Saint Claude, au tarif de 400 €/mois. La location prendra effet au 1er octobre 2026, les véhicules pouvant encore être garés dans le bâtiment actuel jusqu'au début des travaux.

Il est demandé aux élus qui sont disponibles de faire connaître les jours où ils sont disponibles afin d'aider les agents au déménagement.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

5. Répartition des frais entre communes — locaux MOYSE

Les frais liés à la mise à disposition du local MOYSE (loyer, assurance, charges) sont répartis à parts égales (50/50) entre Noël-Cerneux et La Chenalotte, compte tenu de l'utilisation partagée du local, notamment pour le matériel du comité des fêtes (APAV).

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

6. Transfert des excédents du budget Eau Potable au Syndicat du Haut Plateau du Russey

Suite au transfert de la compétence eau potable au Syndicat du Haut Plateau du Russey au 1er janvier 2026, il a été convenu de reverser 75 % des excédents du budget communal eau potable. Ces fonds permettent de financer les investissements sur le réseau (travaux de canalisation, sécurisation du réservoir, changement de compteurs) et d'intégration de la commune au Syndicat.

- Fonctionnement : 61 319,45 € reversés (75 % de 81 759,26 €)
- Investissement : 107 100 € reversés (75 % de 142 800,16 €)

La commune conserve 25 % de chaque excédent dans son budget principal.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

7. Points d'informations Projet Maison Lornot

Les entreprises retenues lors de l'appel d'offres ont toutes confirmé le maintien de leurs prix malgré le dépassement du délai de validité des offres. Une seule entreprise (lot carrelage / sol souple) n'a pas encore répondu ; la réunion de démarrage de chantier est prévue pour le mardi 15 septembre 2026. Le début effectif des travaux est fixé au 1er octobre 2026.

Les réunions de chantier se tiendront chaque mardi après-midi avec le maître d'œuvre. Au moins trois conseillers devront être disponibles. Un emprunt est en cours de discussion auprès des banques.

La Maire propose d'organiser une présentation complète du projet aux élus (plans, appartements, garage, logements PMR) avant le début des travaux.

8 . Rencontre avec les associations

Une réunion de coordination avec les présidents d'associations a permis de caler les dates d'utilisation de la salle des fêtes pour la saison à venir. Concernant les chalets de l'Avent : lors du premier vendredi de décembre, la salle des fêtes sera partagée — grande salle pour le spectacle de la Communauté de Communes, petite salle pour la buvette/restauration des chalets. Les trois autres week-ends se déroulent comme habituellement rue de l'Abbé Saunier, auprès du chalet des associations.

Concernant le vestiaire du foot : la Maire rappelle la nécessité d'assurer l'entretien régulier du vestiaire et de la buvette. Une demande a été faite par le président concernant les douches vieillissantes : le sol est abîmé. Vois avec l'entreprise Salvi lors de leur intervention à la salle des fêtes afin qu'il nous fournisse un devis. Il sera demandé une participation à l'ASNCC.

Questions diverses

- Vente de brioches — Adapei

Les brioches arrivent le mardi 15 septembre. La vente se déroule jusqu'au samedi 20 septembre. Les conseillers se répartissent les secteurs de distribution. Le prix est libre ; le don moyen s'est élevé à 8,70 € l'an dernier.

- Cartes Avantages Jeunes

Les cartes Avantages Jeunes sont disponibles. Les personnes les ayant précommandées pourront passer les récupérer en mairie aux heures d'ouverture.

- École

Les travaux de peinture, d'isolation du plafond et le remplacement des fenêtres de l'école sont terminés. La mise en place d'une nouvelle bibliothèque et d'autres aménagements ont également été réalisés pendant l'été. Une visite pourra être effectuée en fin d'automne par les élus.

Prochaines réunions du Conseil Municipal

- Mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 — Mairie de Noël-Cerneux
- Mardi 10 novembre 2026 à 20h00 — Mairie de Noël-Cerneux
- Mercredi 9 décembre 2026 à 20h00 — Mairie de Noël-Cerneux

La séance est levée à 22h15.

